

Votre dossier de candidature doit être complété ; veuillez fournir les documents suivants :

Documents obligatoires	Indications complémentaires
Dossier de candidature	Le dossier de candidature doit être dûment rempli, signé, téléchargé et complété par les documents requis. Votre dossier est à envoyer à vente@snhbm.lu .
Certificat d'éligibilité <i>Introduisez sans délai votre demande de certificat d'éligibilité, le délai de traitement étant important !</i>	Délivré par le <i>Guichet unique des Aides au Logement</i> . La demande est à compléter sur logement.lu . Le certificat d'éligibilité certifie que vous pouvez bénéficier d'un logement abordable ou à coût modéré ; celui-ci doit impérativement être introduit par courrier postal auprès du <i>Guichet unique des Aides au Logement</i> .
Certificat de propriété * <i>Ce document est aussi à joindre si vous n'êtes pas propriétaire(s).</i>	Document attestant si oui ou non, vous êtes propriétaire(s) ou usufruitier(s) d'un logement au Luxembourg. Date de délivrance : < 6 mois. Un tel certificat est à demander exclusivement via l'adresse courriel suivante : certificat.propriete@co.etat.lu
Certificat de résidence *	Délivré par votre commune ou via myguichet.lu Date de délivrance : < 6 mois
Certificat de résidence élargi *	Délivré par votre Commune ou via myguichet.lu Certificat attestant la communauté domestique Date de délivrance : < 6 mois
Copie des cartes d'identité / passeports *	Copie normale de la carte d'identité ou du passeport (recto-verso)
Autres documents - facultatifs	
Certificat d'affiliation	Délivré via myguichet.lu Les occupations reprises sont celles de la date indiquée jusqu'au jour de la génération du certificat. Date de délivrance : < 6 mois
Certificat de grossesse	Une grossesse attestée par un certificat est considérée, dans la communauté domestique, comme un enfant né.
Jugement en cas de garde alternée	Les enfants sont considérés dans la composition du ménage en fonction du pourcentage à charge du ménage.
Certificat médical	Certificat médical délivré par un médecin spécialiste attestant la situation de personne à mobilité réduite.

* Pour chaque candidat-acquéreur